



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Téléphone : INV. 64-67

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

BULLETIN MENSUEL n° 18

FEVRIER 1960

S O M M A I R E

	Pages
1) LA PREPARATION DU 5° CONGRES	2
2) LES 4000 FRANCS DE LA FONCTION PUBLIQUE	2
3) LE RAPPORT DU BUREAU POUR LE 5° CONGRES	3
<u>BILAN DE L'ACTIVITE DEPUIS LE 4° CONGRES</u>	3
A) L'ACTION REVENDICATIVE	
a) dans le cadre du C.N.R.S.	4 et 5
(I. Salaires, II Statut, III retraites, IV Défense du CNRS et de l'Université b) avec la Fonction publique)	5
B) LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT	5
C) LE C.A.E.S.	6
D) LA VIE INTERIEURE DU SYNDICAT	7
E) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA C.G.T.	7
F) RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS	7
G) LA GUERRE D'ALGERIE ET LA DEFENSE DES LIBERTES	8
<u>ELEMENTS DE REFLEXION ET DE DISCUSSION</u>	8
I/ REVENDICATIONS DE SALAIRES DANS LE CADRE DU CNRS	8
II/ REVENDICATIONS STATUTAIRES	9
III/ REVENDICATIONS AVEC LA FONCTION PUBLIQUE	9
IV/ "COMPLEMENTS DE SALAIRES" LOCAUX	9
V/ LES ABATTEMENTS DE ZONE	10
VI/ LES VACANCES	10
VII/ L'ELARGISSEMENT ET LE RENFORCEMENT DE L'INTERSYNDICALE	10
VIII/ LE RENFORCEMENT DU SYNDICAT	11
IX/ CONCLUSION	11

=====

LA PREPARATION DU 5° CONGRES

Notre Congrès se tiendra les 27 et 28 février 1960, à la Salle Guyader, 10, rue de Solférino.

Vous trouverez dans ce bulletin, le rapport présenté par le bureau. Nous demandons à tous les adhérents, à toutes les sections, de se réunir, d'en discuter et de nommer des délégués au Congrès. Nous demandons à tous, de nous apporter des critiques et des suggestions, afin que les travaux de ce Congrès soient fructueux, afin que nous soyons tous encore mieux armés pour défendre les revendications des techniciens et administratifs du C.N.R.S.

Au cours des réunions de section pour la préparation du Congrès, n'oubliez pas de faire des propositions de candidats au Conseil National.

LES 4.000 FRANCS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Selon les décisions arrêtées le 28 octobre 1959 par le gouvernement les agents de la Fonction Publique classés en dessous de l'indice 370 brut auraient dû toucher au mois de Janvier 1960 une prime de 4.000 francs. Les contractuels intéressés par cette disposition (3A : 1° à 3° éch. - 1B : 1° 5° éch. - 2B : 1 à 8° éch. 3 B à 9 B - 2 C : 1° à 3° éch. - 3C à 5C - ID : 1° à 3° éch. - 2 D : 1° à 10° éch. 3 D à 5 D), ont pu s'apercevoir que leur traitement de janvier n'avait subi aucune majoration.

Cette prime unique devait être la 1ère étape d'un plan de revalorisation pour 1960. Le traitement de base devait être porté à 233.000 frs. au 1er mai, et à 236.000 au 1er octobre 60 (actuellement il est de 229.000 frs). Ce plan, tout à fait insuffisant, avait motivé la grève du 2 décembre.

Nous apprenons en toute dernière minute que le traitement de base serait de 240.500 frs. le 1-10-60 au lieu des 236.000 prévus. En revanche les 4.000 frs. seraient abaissés à 3000, et payés en avril.

Ceci est encore très insuffisant. Il est légitime de revendiquer, comme le font toutes les organisations de fonctionnaires, des améliorations semblables à celles que les personnels de l'E.D.F. - G.D.F., tous unis, viennent d'obtenir. Ces améliorations transposées sur le plan de la Fonction Publique donneraient environ un traitement de base de 234.000 en janvier 60, de 249.000 fin 60, et de 357.000 en 1962.

Revalorisation qu'il n'est pas vain d'espérer si tous les agents de la Fonction Publique savent s'unir.

Le Directeur Gérant F. REIDE, édité par nos soins 10, rue de Solférino.

V° C O N G R E S
27 et 28 Février 1960

RAPPORT PRESENTE PAR LE BUREAU
=====

Depuis plus de 6 ans, notre activité continue a été marquée par 3 étapes :

- 1955 (décembre) Prime de participation à la production scientifique.
- 1957 (mars) Extension de cette prime aux 5B (aides physi-
ciens, biologistes et chimistes) 6B et 7B.
- 1959 (avril) Accélération de début de carrière
(décembre) "nouveau" statut et retraites.

Les 3° et 4° Congrès de notre syndicat tenus début mars 1958 et 1959 n'avaient donc pu enregistrer rien de nouveau dans les textes.

Le 5° Congrès se tiendra, au contraire, au moment où la parution de nombreux textes constitue, même si leurs apports sont minces, une sorte d'étape dans notre action revendicative spécifiquement CNRS. Bien loin d'avoir obtenu satisfaction, nous devons formuler et envisager la conduite des revendications qui s'imposent.

D'autre part, le retard des traitements de la Fonction Publique auxquels nous sommes liés s'est encore aggravé en 1959.

Notre précédent Congrès se tenait 6 mois après le coup du 13 mai. L'avènement des nouveaux pouvoirs était gros de menaces pour la démocratie, les libertés syndicales, notre niveau de vie. L'incapacité des Gouvernants à régler le problème algérien (bien qu'ayant reconnu le principe de l'autodétermination), leur faiblesse, leur mansuétude même, à l'égard des pires germes du fascisme ont été constamment dénoncés par la C.G.T. Les événements de fin janvier 1960 ont tragiquement confirmé nos mises en garde, et rendent plus nécessaire que jamais, la vigilance et l'union de tous les travailleurs, pour le rétablissement intégral et la défense des libertés démocratiques.

BILAN DE L'ACTIVITE DEPUIS LE IV° CONGRES

A) L'ACTION REVENDICATIVE

a) dans le cadre du C.N.R.S.

I - SALAIRES

Pour combler le décalage de 50% de nos salaires, il aurait fallu 900 millions (chiffre de début 1959). Cette estimation est également celle de la Direction du CNRS. Devant l'action du personnel qui s'est poursuivie au cours de 1959, les Pouvoirs Publics ont concédé à deux reprises des améliora-

tions, mais très faibles et discriminatoires :

- Le décret du 30 avril sur les accélérations de début de carrière a, en moyenne, conduit à une augmentation des salaires de l'ordre de 5% (1 échelon).

Les dessinateurs, les agents au sommet de leur catégorie ainsi que les nouveaux embauchés n'ont pas bénéficié de cette augmentation qui a cependant touché vraisemblablement plus de 70% du personnel.

Coût de cette majoration : environ 90 millions (coût avec les rappels et les indemnités spéciales pour 60 ingénieurs 2 A : environ 140 millions).

- L'application du statut du 9 décembre 1959 (essentiellement bonifications de 1, 2, ou 3 échelons pour 40% des 1B à 5 B, indemnité spéciale pour 60 ingénieurs 3A) coûtera 85 millions.

Nous sommes loin des 900 millions demandés par le CNRS! Par ailleurs, la répartition des 85 millions est discriminatoire et sera pratiquement utilisée par la Direction du CNRS pour les "spécialités faisant prime sur le marché" (les petites catégories et les disciplines éloignées des applications "rentables immédiatement" étant lésées).

La prime de participation à la production scientifique est inchangée et les catégories 8B, 9B et 1 à 5D en sont toujours exclus.

Nous mesurons le chemin qui reste à faire pour obtenir satisfaction sur nos salaires.

II - STATUT

Les lacunes et insuffisances de notre statut ont fait l'objet de revendications constamment associées aux revendications de salaire. Faute de décider de l'octroi des sommes nécessaires au relèvement des salaires, les pouvoirs publics ont cherché des "solutions" dans la réforme des "structures" du C.N.R.S., notamment de notre statut. Il est bien évident que, en l'absence de crédits nouveaux, ces acrobaties ne peuvent conduire qu'à des privilèges pour certaines professions ou disciplines, privilèges financés par les autres, professions ou disciplines, délibérément sacrifiées. Ainsi, en mai 1959, nous étions alertés par nos camarades de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'un projet de statut, émanant du C.N.R.S., supprimant notamment tout avancement à l'ancienneté et liant nos carrières à l'arbitraire le plus total.

Les réactions vigoureuses des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.R.A. firent abandonner ce projet qui aurait constitué un recul considérable sur le statut du CNRS et le protocole de l'INRA. Le "nouveau" statut du 9 décembre 1959 conserve l'es-

sentiel des dispositions de l'ancien concernant l'avancement. Il les améliore légèrement. Il ne règle cependant rien concernant la prise en considération de la qualification professionnelle au même titre que des diplômes pour l'engagement et le franchissement des catégories, rien concernant les longues maladies, rien concernant le scandaleux rejet du statut (datant du 30 avril) du titre de Docteur d'Université.

III - RETRAITES

Les décrets du 31-12-59 ont finalement fait droit à nos constantes revendications : amélioration du régime existant, extension de la retraite complémentaire, à tous.

Cette amélioration et cette extension sont évidemment parci-
monieusement octroyées par les Finances. Cependant des avantages sont consentis. Ce sera à nous de les faire élever au niveau de ceux des retraites du secteur privé et des fonctionnaires.

IV - DEFENSE DU CNRS ET DE L'UNIVERSITE

Déjà asphyxiées par le manque de crédits, la Recherche et l'Université ont vu se préciser les menaces d'ingérence des milieux de l'Economie et de l'industrie privée.

Notre syndicat s'est associé aux critiques des syndicats de Chercheurs, visant certains articles des décrets portant organisation et fonctionnement du CNRS et statut des Chercheurs (activité du CNRS " dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement", possibilité " d'interrompre des Recherches menées dans un secteur scientifique déterminé").

L'introduction dans les organismes directeurs du CNRS, jusqu'ici exclusivement scientifiques, de membres désignés par le Premier Ministre est également grosse de menaces pour la Recherche Fondamentale désintéressée qui risque d'être sacrifiée à la Recherche appliquée "rentable" dans l'immédiat. Cela conduirait inévitablement à la ruine de toute recherche, l'une étant la source de l'autre.

b) L'Action revendicative avec la Fonction Publique

L'unité et l'action ont fait, en 1959, d'importants progrès dans la Fonction Publique. Nous nous sommes efforcés d'apporter notre contribution, notamment en obtenant de l'Intersyndicale, à l'occasion de la défense de la Sécurité sociale, une lettre demandant aux Fédérations d'agir en commun. La participation de nombreux contractuels, syndiqués et inorganisés, à la manifestation de l'Hotel de Ville le 21 octobre et à la grève du 2 décembre 1959, montre que notre appartenance à la Fonction Publique est maintenant comprise. Cependant, lors de ces mouvements, le rôle de coordination que devrait jouer l'Intersyndicale est apparu insuffisant.

B) LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

La parution du statut de décembre 1959 imposant un nouvel arrêté pour la constitution des Commissions paritaires, des discussions ont été engagées avec la Direction au sujet de leur composition. La Confédération Générale des Cadres, pratiquement inexistante, a, en définitive, renoncé à sa représentation (qu'elle avait auparavant).

Nous avons également insisté pour que les textes interviennent au plus vite afin que ne soit pas retardée la réunion de ces commissions.

Notre syndicat, pour améliorer encore son travail en commissions paritaires a édité de nouveaux formulaires. L'audience qu'ils ont recueillie nous confirme que le sérieux et l'efficacité de nos représentants sont reconnus.

C) LE COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES

Cette année le développement et l'orientation du CAES ont suscité de nombreuses discussions entre ses membres et entre les organisations syndicales qui sont à son origine.

Seul de ces organisations, notre syndicat a eu une position constante et cohérente au sujet de ce Comité. Nous avons maintenu que le CAES

- 1° ne doit pas être une nouvelle mutuelle (il en existe déjà et de fort bonnes)
- 2° doit s'adresser à la totalité du personnel (ce qui entraîne pratiquement comme conséquence qu'il n'y ait pas de cotisation ou que celle-ci soit la plus faible possible),
- 3° doit être financé par l'Administration (et non par les cotisations) dans une mesure comparable à ce qui est fait dans le secteur privé ou semi-public (minimum 1% de la masse des salaires, ce qui conduirait au CNRS, à une subvention de plus de 30 millions).

Nous avons eu à résister à des collègues fort bien intentionnés qui préconisent l'augmentation des cotisations dans le but d'augmenter les ressources du CAES ; Si ces collègues ne savent pas discerner entre une entreprise de charité, une assurance du type mutuelle et un véritable organisme social attaché à l'employeur, ils devraient au moins s'aviser que l'augmentation des cotisations, loin d'augmenter les ressources, restreindra le nombre des cotisants...

Nous avons eu également à infléchir le rôle du CAES en direction des subventions à des activités d'intérêt collectif (loisirs, sports) et non plus seulement en direction des prêts.

En 1958, 59 et 60 les subventions au CAES ont été respectivement 4,5 millions; 6 millions et 7,5 millions et les crédits affectés sur ces sommes aux sports et loisirs, successivement 300.000 francs, 700.000 francs et 1,5 millions.

Les Finances ayant consenti 20 millions pour les cas de longues maladies (en "échange" de leur refus d'amélioration statutaires sur ce point), c'est finalement la proposition de notre syndicat relative à leur administration et à leur répartition qui a été adoptée par l'ensemble des syndicats du C.N.R.S.

La formule d'une commission du personnel pour la répartition, que nous avons proposée, est voisine de celle qui fonctionne actuellement pour la répartition des logements.

Bien d'autres questions, notamment sur les cantines et les crèches ont été débattues en liaison avec le C.A.E.S.

D) LA VIE INTERIEURE DU SYNDICAT

Le fonctionnement du Bureau National, les Conseils Syndicaux, la tenue de la permanence hebdomadaire, notre Bulletin mensuel et les documents concernant les accélérations de début de carrière et les commissions d'avancement, attestent l'activité et la santé de notre syndicat. Cependant le travail est encore par trop centralisé au niveau du Bureau et du Conseil syndical. Il reste beaucoup à faire dans bien des sections. Le renforcement des effectifs de notre syndicat devrait cette année permettre cette extension de l'activité au niveau des sections.

Dans l'ensemble, le fonctionnement de la trésorerie a été satisfaisant. Un rapport détaillé sera remis à chaque délégué au Congrès.

E) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA C.G.T.

Nos relations avec les organismes de la C.G.T. se sont poursuivies comme par le passé : avec l'UCPF, la FEN-CGT l'UD de la Seine (où une de nos camarades est membre de la Commission exécutive).

Notre syndicat a participé aux travaux du 32^e Congrès Confédéral de la CGT du 14 au 19 juin 1959 et y est intervenu. De même, il a participé à l'élaboration du nouveau statut de la FEN-CGT (Conférence Nationale et Congrès) et au Bureau de cette Fédération.

F) RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

Nos relations avec les syndicats FO et CFTC au sein de l'Intersyndicale, et avec les syndicats de Chercheurs scientifiques ont été aussi bonnes que par le passé. Nous avons, par

ailleurs, mené en commun la lutte contre le projet de statut dangereux avec nos camarades de l'INRA en mai-juin 1959.

g) - LA GUERRE D'ALGERIE ET LA DEFENSE DES LIBERTES

La déclaration du 16 septembre 1959 reconnaissant le principe du libre choix des algériens, l'autodétermination, a été un pas important du Gouvernement en direction de ce que notre CGT réclame depuis le début des guerres coloniales que la France mène (depuis 15 ans !)

Cette déclaration ne pouvait être admise loyalement par toutes les forces du passé qui, précisément, tendent à perpétuer, pour leur bénéfice, un état de fait révolu, la nation d'où elle y perdre ses chances matérielles de développement moderne (en particulier dans la Recherche Scientifique) et y contracter une gangrène morale odieuse (racisme, pratique de la torture, haine des "intellectuels", culte de la violence....) Les tragiques événements de fin janvier 60 ont bien montré les véritables mobiles des émeutiers d'Alger et de leurs complices métropolitains : Renverser le régime républicain. Cela confirme la nature des dangers constamment dénoncés par la CGT ainsi que leur gravité exceptionnelle pour l'ensemble de la classe ouvrière. Notre syndicat s'est pleinement associé à la réplique des travailleurs de la métropole qui, le 1er février, ont manifesté leur opposition aux factieux, leur volonté de les voir enfin châtiés, et de voir la France prendre les initiatives pratiques conduisant à la paix en Algérie sur la base de l'autodétermination.

ELEMENTS DE REFLEXION ET DE DISCUSSION

Comme tous nos Congrès, ce V° Congrès représente un moment important dans notre activité et de nombreux points y seront réexaminés, repris ou précisés. Sans prétendre dresser la liste complète des sujets importants à débattre, voici quelques éléments, reflets des préoccupations essentielles qui se sont manifestées au cours de l'année 1959.

I - REVENDICATIONS DE SALAIRES DANS LE CADRE DU C.N.R.S.

La résolution du 4° Congrès réclamait une augmentation des salaires de 50% et réaffirmait la nécessité pour le CNRS d'appartenir à l'Education Nationale. (Déjà, le 3° Congrès avait repoussé toute formule du genre "Etablissement à caractère Industriel et Commercial" qui nous ferait quitter la Fonction Publique). Cela signifie que notre rémunération au CNRS ne peut qu'être celle de la Fonction Publique PLUS autre chose. Cet "autre chose" est possible : la prime, tout imparfaite qu'elle soit, en est la preuve.

Cet "autre chose" peut être :

1° l'extension à tous, l'uniformisation de la prime actuelle et son augmentation.

2° une indemnité uniforme en pourcentage, s'ajoutant à notre rémunération actuelle.

Y a-t-il intérêt à préciser la façon d'augmenter nos salaires dans le cadre de la Fonction Publique?

II - REVENDEICATIONS STATUTAIRES

L'expérience nous prouve que les Pouvoirs Publics préfèrent dériver les discussions et maigres décisions en direction des modalités statutaires.

Y a-t-il lieu, tout en maintenant nos revendications sur les diplômes, les maladies, les retraites, etc..., d'insister EN PRIORITE sur les salaires?

III - REVENDEICATIONS DE SALAIRES AVEC LA FONCTION PUBLIQUE.

Notre tâche est de trouver les moyens d'entraîner tous les personnels du CNRS à exercer leur pression sur les Fédérations pour aboutir au Front Uni de la Fonction Publique.

Pour accroître l'attachement de nos collègues à la défense des revendications de la Fonction Publique nous devons nous employer à populariser la plate-forme formulée par l'UGFF.

- octroi d'une première tranche de revalorisation du traitement de base dès le 1er janvier 1960 - en dehors de la prime unique de 4000 francs prévue jusqu'à l'indice 370 brut-.

- Fixation de l'échelonnement et de l'importance des tranches de revalorisation du traitement de base hiérarchisé, au cours de l'année 1960 pour atteindre à l'occasion de la dernière tranche; le chiffre de 249.000 francs.

- Fixation d'un minimum de rémunération mensuelle de 45.000f.

- Réforme de l'indemnité de résidence et suppression des abattements de zone.

Ces revendications de traitements représentent l'équivalent de ce qui avait été promis en 1957 à l'EDF - GDF et qui vient de leur être accordé. Elles sont donc conformes aux impératifs de l'harmonisation des salaires des secteurs public et semi-public prévue par la loi de 1955. Elles représentent un plan minimum qui ne tient pas compte (en dehors des 4% obtenus en février 1959) de l'augmentation du coût de la vie survenu depuis 1957.

IV - "COMPLEMENTES DE SALAIRES" LOCAUX

Que penser de ces "compléments"? A coup sûr ils sont une fausse solution, mais peuvent (peut être) être considérés comme

des palliatifs... Quoi qu'il en soit ils rendent cependant tout aussi nécessaire l'action revendicative.

1° pour obtenir une normalisation des salaires, seul capable d'en assurer la sécurité.

2° pour bénéficier à plein des incidences normales sur les retraites, les maladies, etc...

V - LES ABATTEMENTS DE ZONE

Ce problème, extrêmement important pour nos collègues de province, doit être à la fois traité sur les plans national (des Confédérations), départemental et sur le plan du CNRS en demandant à celui-ci des interventions du genre de celles que l'EDF, par exemple, a effectuées à Sainte Tulle (petite entreprise).

Nos camarades de Haute Provence, à l'origine de cette façon d'aborder le problème au niveau du CNRS, et tous nos camarades de province doivent nous fournir tous les détails sur les précédents dont nous pourrions nous prévaloir.

VI - LES VACANCES

Cette année, plus encore que les précédentes, un courant se développe au CNRS, impulsé par certains Directeurs de laboratoires pour réduire les avantages acquis localement en matière de vacances. De nombreuses sections, dans des Etablissements importants ont de très grandes difficultés à ce sujet. Il nous faudrait examiner s'il est opportun de définir une position sur les vacances (août, Noël, Pâques) et, dans l'affirmative, comment la formuler.

VII - L'ELARGISSEMENT ET LE RENFORCEMENT DE L'INTERSYNDICALE

Le climat d'union avec les syndicats FO et C.F.T.C. du C.N.R.S. est excellent comme par le passé. Cependant, l'amenuisement des forces de F.O. (notamment au niveau des responsables) ainsi que des flottements dans la direction de la CFTC, nettement en retrait sur les positions de la Confédération CFTC et du Syndicat général de l'Education Nationale CFTC (sur les problèmes généraux et Fonction Publique) ont rendu sensible au personnel la nécessité d'un élargissement de l'Intersyndical afin que les positions prises ne soient pas le reflet de positions personnelles des responsables.

Pour notre part, la position de nos représentants à l'Intersyndicale a toujours été élaborée collectivement et nous déploions, surtout dans les dernières actions, qu'il n'en ait pas été de même chez nos partenaires. Aussi nous félicitons-nous de l'élargissement de l'intersyndicale.

Il nous faut examiner comment, au niveau des sections, aider à cette élaboration collective des positions Intersyndicales.

VIII - LE RENFORCEMENT DU SYNDICAT

Comment aller aux nouveaux venus au CNRS, leur expliquer nos problèmes de salaires, de statut, les problèmes de la Recherche? Ces problèmes sont tellement familiers à ceux qui les examinent depuis des années qu'ils risquent, faute d'explications suffisantes, d'être difficilement compris des nouveaux venus.

Dans un organisme comme le CNRS, qui devient de plus en plus un "lieu de passage" à cause de la carence des responsables en matière de salaires, il nous faut nous préoccuper de nous adapter à cette "mobilité" du personnel.

IX-CONCLUSION

La conclusion de ce rapport très long sera très courte :

Notre Syndicat se renforce. La C.G.T. se renforce.

C'est une confirmation de nos justes traditions de luttes, et l'encouragement à faire plus et mieux encore.
